

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 24/02/2017.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusée : Mme Nathalie GARCIA.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Pierre COURIVAUD.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Gontran BODESCOT, bien qu'absent à la réunion du 06 février 2017, tient à préciser qu'il est dommage que les projets du Cru Chiroubles aient été mentionnés, sur l'ordre du jour, en questions diverses vu l'importance du sujet et qu'il n'approuve pas la décision rendue par le Conseil Municipal sur l'installation d'une cave à vins au gîte.

I/ RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire communique les chiffres officiels de la population recensée en ce début d'année 2017, soit 391 bulletins individuels, 230 logements d'habitation dont 28 résidences secondaires et 29 logements vacants.

II/ URBANISME

1) DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours d'instruction :

- Monsieur et Madame Adrien-François TERRIER : Permis de construire d'une maison individuelle sur la parcelle AB 120p sise « Impasse de la Croix Rampaux ».
- Monsieur Raphaël LARGE : Déclaration préalable de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques sur l'habitation sise 33 Allée des Géraniums.

3) TERRAIN SANS MAÎTRE

Monsieur le Maire évoque qu'à l'issue du délai des deux mois à compter du 10 février 2017, si aucun recours n'a été effectué, la Commune sera propriétaire du bien non divisible (BND) de la parcelle cadastrée D n° 330, contenance 74a30. Il rappelle que l'autre propriétaire de ladite parcelle est Monsieur André MÉZIAT, pour une surface de 16a70. Monsieur le Maire propose de faire appel à un géomètre pour délimiter ce bien. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Une convention sera ensuite signée entre la Commune / les propriétaires et la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour la mise à disposition des parcelles permettant l'aménagement de parkings à « La Terrasse ». La CCSB lance la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, souhaitant une réalisation des travaux avant la période estivale.

II/ FINANCES

La Commission des Finances, réunie le 13 février 2017, a commencé à travailler sur les budgets 2017 (communal et assainissement), après avoir pris connaissance des premiers résultats de l'exercice 2016, soit :

- Budget Principal	Fonctionnement = excédent de 87 997.33 € Investissement = excédent de 82 041.84 €
- Budget Assainissement	Exploitation = déficit de 2 784.81 € Investissement = excédent de 55 347.95 €.

Les principaux programmes d'investissement retenus pour 2017 seront, pour le budget principal, l'acquisition d'un nouveau véhicule, le paiement de la fin des travaux de rénovation thermique et d'accessibilité du bâtiment de l'École, la rampe d'accès à l'Eglise, l'aménagement devant le parvis de l'Eglise, l'accessibilité à la Salle Pulliat et à la Salle Geoffroy... Suite à l'audit énergétique rendu sur les bâtiments communaux, Monsieur Pierre COURIVAUD a effectué une synthèse des travaux pouvant être engagés et l'Architecte Antoine BERNADAL a présenté une étude de faisabilité. Aussi, il est convenu que la Commission des Bâtiments se réunisse le 14 mars prochain à 20 h 00, pour examiner ces documents et déterminer les priorités à donner, en vue de prévoir des crédits au budget 2017.

Pour le budget assainissement, les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg entrée sud seront l'investissement principal pour cette année.

Monsieur le Maire fixe la prochaine réunion de la Commission des Finances au lundi 03 avril, à 20 h 00.

2) RÉCAPITULATIF DES IMPAYÉS

Monsieur le Maire énumère le montant des impayés enregistrés à ce jour, soit :

- SARL BIANCO	19 942.77 € - loyers et charges logement et commerce
- FENOUILLET Marie	826.42 € - loyers et charges logement Geoffroy
- GFA Domaine du Moulin	832.24 € - participation au traitement des effluents vinicoles
- Famille CHOPIN RONGEAT	1 891.32 € - loyers et charges logement de la Poste

Suite à une relance effectuée, Monsieur le Maire présente l'échéancier proposé par la Famille CHOPIN RONGEAT pour épurer leur dette. Le Conseil émet un avis favorable.

Monsieur le Maire informe que des rappels sont sans cesse effectués pour recouvrer les frais de garderie auprès des familles ainsi que l'inscription aux NAPS. Aussi, pour le 3^{ème} trimestre scolaire, les inscriptions aux NAPS seront prises en compte uniquement avec le versement de la participation demandée.

III/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Seule reste l'entreprise RAVALTEX à intervenir pour le remplacement des tuiles.

Monsieur Antoine BERNADAL, Architecte, a contacté la Menuiserie JOULIN pour signaler le bruit infernal dans les fenêtres de la chambre et de la cuisine du logement de Madame Solange POULY, suite au vent violent. La réalisation des joints derrière la platine de la tringle et sur l'ancien dormant en linteau n'ont pas résolu le problème. Aussi, il demande à l'entreprise de retourner sur

place et d'envisager de démonter les 2 châssis et vérifier s'ils ont bien été posés et jointés ou de les remplacer s'il s'agit d'un défaut de montage ou de fabrication.

2) TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

L'entreprise MERCIER Christian (DRACÉ) est venue mercredi 1^{er} mars 2017, à 18 h 30, pour voir le chantier concernant la réalisation de la rampe d'accès à l'Église. Les travaux sont prévus courant juin 2017. Une demande d'autorisation de travaux doit être effectuée au préalable.

L'Architecte Antoine BERNADAL a réalisé une esquisse pour l'accessibilité à la Salle Pulliat. Le Conseil Municipal en prend connaissance et constate sur le projet une pente trop importante ⇒ à examiner sur les lieux.

Afin de respecter l'Agenda d'Accessibilité Programmée, c'est l'accessibilité au Point Lecture « Salle Geoffroy », qui devra être étudié cette année, sachant qu'il convient simplement d'installer des garde-corps sur les escaliers côté rue. Se pose cependant le problème du rideau de fer ⇒ à étudier.

3) GÎTE « LE TÉLÉGRAPHE »

C'est le mercredi 15 mars 2017, à 9 h 00, que la visite périodique de sécurité du gîte sera effectuée par le Groupe de visite de la sous-commission départementale de sécurité.

4) CAFÉ RESTAURANT « CHEZ ANTOINE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SCHIAVONE, sollicitant l'autorisation d'installer, en période estivale, 2 tables et chaises (pliantes) sur l'espace en gravier situé dans la cour commune, devant la cuisine du commerce. Le Conseil Municipal, convenant qu'il s'agit d'une cour commune partagée entre tous les locataires et qu'il leur est demandé de ne rien entreposer dans celle-ci, émet tout de même un avis favorable (1 voix contre – 7 voix pour). Il est toutefois précisé que cette autorisation est valable uniquement à la période estivale de l'année 2017 et sera immédiatement suspendue si des nuisances venaient à troubler la quiétude des locataires voisins.

IV/ VOIRIE

1) PROBLÈME EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rapporte les propos échangés, lors de la rencontre sur le terrain avec les Services du Département, pour examiner le problème de réception des eaux pluviales sur la propriété CROZET, depuis la route départementale n° 86 et convenir de la solution à adopter, soit la réalisation d'un dessableur par les propriétaires riverains des propriétés CROZET, METRAT Bernard et SC Domaine CHEYSSON.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du courrier de Monsieur Jean-Louis GAUTHIER, sollicitant l'autorisation de curer le fossé, complètement obstrué, longeant sur un chemin rural sa parcelle de terrain (AB 109). Le Conseil Municipal donne un avis favorable et lui conseille de se rapprocher des propriétaires riverains pour que ce fossé soit remis en état également en amont et en aval.

V/ EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE SUD

La réunion de préparation du chantier a eu lieu le vendredi 24 février 2017, à 16 h 00, en présence de l'entreprise CHARRIN, du maître d'œuvre CALAD'ÉTUDES, du responsable assainissement de SUEZ, des riverains concernés par les travaux et de la Commission Assainissement. Le Bureau CALAD'ÉTUDES se charge de demander les permissions de voirie auprès du Département du Rhône. Les travaux vont débuter prochainement, sur la voie communale des « Bois » ; un arrêté interdisant la circulation sur cette voie a été pris par Monsieur le Maire. Un plan de déviation sera mis en place pour les RD n° 86 et n° 119.

Les réunions de chantier auront lieu chaque mardi, à 14 h 00 ; la première ayant lieu le 14 mars.

VI/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ COMMISSIONS : Une partie des commissions s'est réunie et a élu le Président. C'est le cas des commissions :

- Agriculture, Viticulture, Sylviculture ➤ Président : Monsieur Patrick DESPLACES, Maire de SAINT-MAMERT
- Voirie, Hydraulique, Érosion ➤ Président : Monsieur Jean-Michel MOREY, Maire de LES ARDILLATS
- Sports (Monsieur Gontran BODESCOT) ➤ Président : Monsieur Yves BERTRAND, Maire de CHARENTAY – présentation des projets en cours et futurs – point sur les subventions attribuées aux associations...
- Aménagement de l'Espace, Logement/PLH, SIG, transports (M. Pierre COURIVAUD) ➤ Président : Monsieur Daniel BASSET, Maire de SAINT-ÉTIENNE-LA-VARENNE – point sur les démarches en cours – retour des DPU aux Communes – projet de PLUi d'ici 2022...

Monsieur Gontran BODESCOT informe qu'il a assisté à une réunion publique sur le solaire photovoltaïque organisée par la CCSB, dans le cadre de la démarche *Territoire à Energie Positive* (TEPos) où il a été évoqué les aides susceptibles d'être allouées pour ce type de projet.

La Commission Gestion et réduction des déchets, Environnement, SPANC se réunit ce mardi 07 mars 2017 pour élire son président.

B/ SYTRAIVAL : Dans sa lettre d'info de janvier 2017, le SYTRAIVAL, grâce aux différentes actions menées, constate que le recyclage du verre ne cesse d'augmenter. Les performances sont passées de 33.3 kg/hab./an en 2012 à 35.6 kg/hab./an en 2015. Un trophée a été remis à la Commune de CHÉNELETTE (moins de 1 000 habitants) avec une performance de 63.45 kg/hab./an sur 2015.

2) SYDER : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises par le Comité Syndical du SYDER, lors de l'assemblée générale du 24 janvier 2017, à savoir :

- Composition du Comité Syndical : Il est proposé
 - de remplacer l'actuel paragraphe 6.2-1 relatif aux « règles de désignation des délégués titulaires, par un nouveau paragraphe 6.2-1, intitulé et rédigé comme suit : « 6.2-1 Désignation des délégués titulaires et suppléants – Règle générale. Chaque commune membre dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, à l'exception des communes désignées à l'article 6.2-2. Les établissements publics de coopération intercommunale disposent de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Après chaque renouvellement général des conseillers municipaux, la représentation peut être revue par modification statutaire pour tenir compte de l'évolution de la population. ».
 - de remplacer l'actuel paragraphe 6.2-2, relatif aux règles de désignation des délégués suppléants, par un nouveau paragraphe 6.2-2, intitulé et rédigé comme suit : « 6.2-2 Désignation des délégués titulaires et suppléants – Cas particuliers. Par exception à la règle de représentation énoncée au premier alinéa de l'article 6.2-1, les communes suivantes disposent de la représentation indiquée ci-après :

❖ Belleville	2 titulaires	1 suppléant
❖ Genas	3 titulaires	1 suppléant
❖ Gleizé	2 titulaires	1 suppléant
❖ Tarare	3 titulaires	1 suppléant
❖ Villefranche-sur-Saône	5 titulaires	2 suppléants.

- de supprimer l'actuel paragraphe 6.2-3 relatif à la désignation des délégués, devenu sans objet.
- Intégration d'une compétence optionnelle « infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » : Après une étude réalisée sur l'opportunité du développement de cette compétence sur le territoire rhodanien, qui a conclu, d'une part à l'absence d'initiative privée dans ce domaine et d'autre part, au bien-fondé du déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Communautés de Communes, afin que ce réseau s'intègre harmonieusement à leur politique d'aménagement du territoire et de réduction des émissions polluantes. Il est alors proposé d'ajouter aux statuts du SYDER :
 - Article 2 – Objet du Syndicat – Paragraphe 2.2 – Au titre des compétences optionnelles : « ... *Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.* »
 - Article 3 – Dispositions particulières – Paragraphe 3.4 – Modalités de reprise des compétences à caractère optionnel : « ... à 6 ans pour la compétence optionnelle « *infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.* »
 - Article 5 – Dispositions financières – Paragraphe 5.2 – Contributions des adhérents au Syndicat : « ... *Infrastructures de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables : la part variable est liée au coût des travaux de maintenance-exploitation et de fourniture d'énergie électrique réalisés annuellement.* ».

Entendu ces exposés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les projets de modifications statutaires du SYDER.

3) SUEZ : ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers la convention de prestations de services pour « mesures, contrôles et entretien sur les équipements de lutte contre l'incendie » établie par la Société SUEZ Eau France, qui consiste :

- A établir, tenir à jour et remettre à la Collectivité l'inventaire et le plan des équipements ;
- A assurer sur les bouches et poteaux d'incendie situés sur le domaine public communal (hors branchement) les prestations d'entretien courant ;
- A établir un rapport annuel remis à la Collectivité.

En contrepartie, la Collectivité versera au prestataire une rémunération forfaitaire annuelle de 846.00 € HT (18 poteaux incendie X 47.00 € HT).

La durée du contrat est fixée à 5 ans.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès de la CI des Pompiers de VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES et du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais, pour avoir leur avis sur la nécessité de souscrire cette convention, qui représente un coût financier assez important.

VII/ PERSONNEL

1) ASSISTANT DE PRÉVENTION – SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Maire relate l'entretien qui s'est tenu le vendredi 24 février 2017, à 9 h 00, avec l'assistant de prévention mutualisé, Monsieur Alain JACQUET, où divers points ont été balayés permettant un échange sur la situation de la collectivité : Autorité territoriale / Accueil du personnel / Accident du travail / Produits addictifs / Assainissement / ATEX / CACES, Habilitations, PRAP, Formations divers / Conception des lieux de travail / DIUO / Document unique / Médecin du travail / Ergonomie / EPI / Engin de déneigement / FNP / Harcèlement / Pénibilité / Pharmacie / Plan de prévention / Produits dangereux / Protocole de livraison / Registre de sécurité / Risques psychosociaux / Signalisation de chantier / Travail en hauteur / Travail isolé / Travail sur écran / Vérification

périodique / Vidéo surveillance / Visite d'inspection / Mutualisation d'action (achat d'EPI, contrôle obligatoire...).

Monsieur JACQUET a examiné le rapport unique d'inspection en santé et sécurité au travail établi lors de la visite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône du 10 novembre 2016 et a procédé à des annotations sur les plans d'action à mener. La Commission du Personnel se réunira pour les étudier.

2) MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Suite à l'arrêt de travail prolongé de Madame Agnès GEOFFROY, une étude de son poste de travail a eu lieu lundi 20 février dernier, en présence du Docteur BOQUILLON, de Madame Anne-Laure DUBUIS, Chargée de mission, du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône. Un devis est présenté concernant l'achat du matériel et la formation apparaissant comme indispensable pour garantir une bonne utilisation du matériel par Madame GEOFFROY et la mise en place d'une aide de terrain sur la réalisation de certaines activités difficiles pour l'agent, à savoir, par exemple, la mise en place des lits du gîte. Monsieur BRAZI, expert en troubles musculo squelettiques pourra ainsi lui indiquer comment préserver son dos et ses membres supérieurs tout en réalisant les tâches demandées.

Si un accord est formalisé par la Municipalité pour cet aménagement, une prise en charge par le FIPHFP est possible pour la situation de Mme GEOFFROY, du fait de sa reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, à hauteur de 70 % du coût de l'aménagement.

Concernant la formation, il est possible de faire appel au fond également mais la prise en charge, si elle est acceptée, risque de ne pas être totale (environ 50%).

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge la Commission du Personnel d'étudier avec l'agent les préconisations émises.

3) RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT

Monsieur le Maire informe que le contrat d'engagement à durée déterminée de Madame Solange POULY, Agent chargé de l'entretien des locaux communaux, à raison de 15 heures hebdomadaire, arrive à expiration le 31 mars 2017. Madame Solange POULY, atteignant l'âge limite en septembre prochain pour exercer une fonction dans la Fonction Publique Territoriale (article 6-1 de la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984), son contrat ne pourra être renouvelé que jusqu'à la date du 67^{ème} anniversaire, soit le 22 septembre. Le Conseil Municipal accepte qu'il soit renouvelé, à compter du 1^{er} avril 2017 jusqu'au 21 septembre 2017 dans les mêmes conditions que le précédent.

Monsieur le Maire expose qu'il conviendra donc de pourvoir à son remplacement à compter du 22 septembre 2017 et suggère de proposer à Madame Agnès GEOFFROY, adjoint technique, les fonctions effectuées par Madame Solange POULY à ladite date. Dans le cas d'une réponse positive, il conviendra de saisir le CTP pour solliciter son avis sur une augmentation de temps de travail. Dans le cas d'une réponse négative, il faudra procéder à un nouveau recrutement. Le Conseil Municipal (6 voix pour, deux abstentions) accepte de proposer cette augmentation de temps de travail à Madame GEOFFROY.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) BULLETIN MUNICIPAL 2016

L'impression du bulletin est en cours et devrait être livré dès cette fin de semaine.

2) RALLYE LYON-CHARBONNIÈRES RHÔNE

Deux spéciales sont prévues le samedi 22 avril 2017. Les jours de reconnaissance auront lieu les samedi 15 avril de 9 h 00 à 20 h 00, dimanche 16 avril de 8 h 00 à 19 h 00, mardi 18 avril de 9 h 00 à 20 h 00 et mercredi 19 avril 2017, de 8 h 00 à 19 h 00.

3) ÉLECTIONS

Monsieur le Maire informe que le bureau de vote pour l'Élection Présidentielle sera ouvert les dimanches 23 avril et 07 mai 2017, de 8 h 00 à 19 h 00 et pour les Élections Législatives les dimanches 11 et 17 juin 2017, de 8 h 00 à 18 h 00.

4) TOUR DE TABLE

Monsieur Jean-Pierre POPILLE demande s'il ne serait pas possible de notifier dans une prochaine information qu'il est interdit de faire brûler des déchets.

Au vu de la population en baisse sur la Commune, Monsieur POPILLE lance une réflexion sur des idées à émettre pour accueillir des nouveaux habitants et maintenir l'École...

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 10 avril 2017 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 40.

